



## **COMMUNIQUE DE LA CENCO AU SUJET DE LA DESIGNATION DU CANDIDAT DES CONFESSIONS RELIGIEUSES A LA CENI**

La Plate-forme des Confessions religieuses de la République Démocratique du Congo s'est réunie les lundi et mardi 19 et 20 octobre au Centre Interdiocésain à Kinshasa pour procéder à la désignation de son représentant à la CENI suite à la démission de Monsieur l'Abbé Apollinaire Malu Malu intervenue le samedi 10 octobre 2015.

Au cours des échanges fraternels entre les représentants des diverses Confessions religieuses commis à cette tâche, il est apparu des divergences notables sur des principes majeurs devant être respectés pour honorer une telle responsabilité confiée aux Confessions religieuses.

L'Eglise Catholique, a dès lors pris la décision de ne pas participer à un vote qui n'en était pas un et qui semblait être décidé en amont.

Dès lors le Candidat présenté par les Confessions religieuses est le candidat de sept confessions religieuses sans l'Eglise catholique qui n'a pas participé à son élection et qui assume toute sa responsabilité devant la Nation et devant l'histoire.

L'Eglise catholique prie pour la réussite du processus électoral et confie à l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie, Notre-Dame du Congo, l'avenir de notre pays.

Fait à Kinshasa, le 21 octobre 2015

Abbé Léonard Santedi  
Secrétaire général de la CENCO